ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT (ASIJ)
Chemin du Raffort 11, 1083 Mézières
Devoirs Surveillés à Carrouge, Forel, Savigny, Servion

Devoirs Surveillés 2023-2024

Chers parents, Chers élèves,

Cette année, les devoirs surveillés auront lieu du lundi 4 septembre 2023 au mardi 4 juin 2024. Les collèges de Carrouge, de Forel, de Savigny et de Servion accueilleront les élèves les lundis et les mardis, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions. En principe les séances débutent entre 15h et 15h30 selon le site et pour une durée maximale de 2 heures.

Les élèves ne résidant pas sur le lieu de devoirs surveillés ou scolarisés à l'extérieur pourront, **dans la mesure du possible**, venir aux devoirs surveillés avec le bus scolaire. **Dès la sortie** de la classe des devoirs surveillées, **l'élève est sous la responsabilité de ses parents**. Les parents se chargent du retour de leur enfant.

L'écolage est fixé à Fr. 150.- par semestre et par jour. Le paiement doit être effectué au début du semestre. L'inscription est valable pour l'année entière. En écrivant avant le 15 janvier (ASIJ, Chemin du Raffort 11, 1083 Mézières ou cd.asij@gmail.com), l'inscription peut être annulée pour le deuxième semestre. A la 1ère inscription un forfait administratif **unique** de Fr. 25.-- sera facturé pour l'ouverture du dossier. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Monsieur Nicolas Deprez, responsable administratif, au 021 557.35.08 ou par mail à l'adresse : cd.asij@gmail.com.

Surveillantes

Mesdames Mona Aubert, Marika Guyot, Carine Maleszewski, Josiane Rossier, Naïla Wolter.

Conditions générales en annexe.

Bulletin d'inscription aux Devoirs Surveillés 2023-2024

A rendre à l'école au plus tard le lundi 28 août 2023

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Adresse : _____

NPA/Localité : _____ Téléphone : _____

Tel mobile / urgence : _____ Adresse mail : _____

Classe (3P à 8P) : _____ Collège : _____

Enseignant,e : _____

Jours et lieux : Participera aux Devoirs Surveillés :

à Carrouge - lundi	☐	à Carrouge - mardi	☐
à Forel - lundi	☐	à Forel - mardi	☐
à Savigny - lundi	☐	à Savigny - mardi	☐
à Servion - lundi	☐	à Servion - mardi	☐

Retour :

à pied à 17h00	☐	dès la fin des devoirs	☐
A pied à 17h30	☐	par ses parents à ___h__	☐

Date : _____ Signature des Parents : _____

Devoirs surveillés - Conditions générales

Inscription

L'inscription aux devoirs surveillés se fait au début du semestre. Elle est valable pour l'année avec possibilité de désinscription après le 1er semestre, en informant par écrit le responsable administratif avant le 15 janvier de l'année scolaire en cours.

Les inscriptions en cours de semestre sont possibles et acceptées en fonction des places encore disponibles. Nous nous réservons la possibilité de modifier la fréquence proposée en fonction des inscriptions.

Activités durant les séances

Les surveillantes des séances de devoirs surveillés ont les qualités requises pour assurer cette tâche. Elles sont en mesure d'offrir aux élèves une aide ou de leur donner des explications complémentaires au besoin. Toutefois, elles ne peuvent assurer ni un cours privé, ni l'achèvement de tous les devoirs pendant la séance. Dans la mesure du possible, elles signaleront en **vert** dans l'agenda de l'élève les travaux à terminer et ceux qui n'ont pas été commencés. Dès que l'élève a terminé ses devoirs, différentes activités lui sont proposées (livres, jeux, dessins, etc.…).

Cadre de travail

Les devoirs surveillés offrent aux élèves un lieu et un moment pour effectuer leurs devoirs. Les élèves sont tenus de respecter le local et le matériel mis à disposition. Les élèves doivent également adopter un comportement agréable envers la surveillante et leurs camarades. Les incivilités (injures, bagarres, refus de travailler, ...) pourront faire l'objet d'une remarque notée en vert dans l'agenda.

L'élève qui ne respecte pas ce cadre de travail sera renvoyé par la personne responsable, après avoir été averti ainsi que ses parents et son maître de classe.

Horaires

Les devoirs surveillés ont lieu les lundis et, en fonction du nombre de demandes, les mardis dès 15h au plus tôt pour une durée maximale de 2 heures. Les parents ont toutefois la possibilité de venir chercher leur enfant plus tôt. Cette préférence doit être signalée sur le bulletin d'inscription.

Retour au domicile

Dès la sortie de la classe des devoirs surveillées, l'élève est sous la responsabilité de ses parents. Les parents se chargent du retour de leur enfant.

Devoirs surveillés - Conditions générales (suite)

Absences

En inscrivant leur enfant aux devoirs surveillés, les parents s'engagent à le faire participer régulièrement. **En cas d'absence, ils avertiront la surveillante avant la séance (SMS)**. À chaque rentrée scolaire, la surveillante donnera à l'élève ses coordonnées. Si occasionnellement l'élève doit rentrer avant l'heure prévue, il remettra un mot signé de ses parents en début de séance.

Conditions financières et tarifs

À l'inscription, un forfait administratif unique de Fr. 25.-- sera facturé pour l'ouverture du dossier.

L'annulation en cours de semestre ne donne pas droit à un remboursement. L'annulation écrite avant le 15 janvier donne droit à la désinscription sans frais pour le deuxième semestre. Les jours ne seront pas facturés en cas de déménagement, de maladie, d'accident de longue durée. Le prix est fixé à Fr. 150.-- par semestre et par jour. En cas de difficulté, une aide financière est envisageable. La demande doit être déposée à la Municipalité de votre commune.

Contacts

Responsable :	Muriel Preti	021 903 22 13
		079 564 85 13
Boursière :	Yvette Carbonatto	077 457 31 27
Resp. administratif :	Nicolas Deprez	cd.asij@gmail.com
		021 557 35 08
		079 592 20 96
Autorité :	Association Scolaire Intercommunale du Jorat	
	Chemin du Raffort 11	
	1083 Mézières	